

SA COMPOSITION

- **Département de Meurthe-et-Moselle** (présidence)
- **Agence Régionale de Santé** (vice-présidence)
- **Caisses de retraite** : Carsat Nord Est - MSA - RSI - ANGDM et association Label Vie
- **État** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Mutualité française Lorraine
- Caisses de retraite complémentaire
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Union Départementale des CCAS (UDCCAS)
- Un représentant par territoire des autres collectivités territoriales :
 - les communes de Haucourt-Moulaine, Jœuf, Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy
 - les communautés de communes du Bassin de Pompey, du Pays de Colombey-Sud-Toulois et de Vezouze en Piémont
- Association départementale des Maires 54
- Un représentant des retraités et personnes âgées
- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

LA CONFÉRENCE
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**
Direction de l'Autonomie
48, esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 NANCY CEDEX
03 83 94 55 72
conferencedesfinanceurs@departement54.fr



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



2019



LA CONFÉRENCE
DES **FINANCEURS**
DE LA **PRÉVENTION**
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Prévenir pour bien vieillir



LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

SES OBJECTIFS

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) est l'un des dispositifs phares de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle est une instance de concertation visant à développer une politique départementale partagée en matière de prévention.

La CFPPA permet, à travers un programme coordonné, de financer et d'optimiser le déploiement de multiples actions cohérentes et innovantes dans les territoires en faveur du maintien de l'autonomie et du bien-être des Meurthe-et-Mosellans de 60 ans et plus.

LES 6 AXES DU PLAN D'ACTION 2019

- 1. Améliorer l'accès aux aides techniques individuelles** avec notamment l'appui d'ergothérapeutes pour l'évaluation des besoins en matière d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat.
- 2. Sensibiliser à la prévention et soutenir le développement d'actions collectives** pérennes permettant le maintien de l'autonomie.

3. Développer les actions de prévention collectives au sein des EHPAD.

4. Soutenir les actions des SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) en faveur du maintien de l'autonomie de leurs usagers.

5. Dynamiser les programmes de prévention au sein des résidences autonomie via le forfait autonomie.

6. Collaborer pour renforcer l'accompagnement des proches aidants.

APPEL À PROJETS 2019

L'appel à projets 2019 concerne les deux premiers axes du plan d'action ci-dessus, et vise à soutenir :

- les actions de prévention collectives multithématiques : sensibilisation à la prévention de la perte d'autonomie, lien social, santé globale-bien vieillir et mobilité collective
- les prestations individuelles d'ergothérapeute à domicile

Concernant les actions collectives de prévention, **seront privilégiés les projets (et/ou) :**

- **partenariaux et cofinancés** : faisant l'objet d'une co-construction, notamment en lien avec les acteurs locaux et les bénévoles. Les projets présentant un coût global supérieur à 10 000 € devront être cofinancés.
- **pérennisables** : permettant d'ancrer les actions dans le temps et dans les territoires (appropriation des actions par les partenaires locaux et à travers l'engagement citoyen),

- **attractifs** : permettant de mobiliser un public peu réceptif à la prévention, en affichant notamment une entrée « divertissement »,
- **innovants** : présentant des approches nouvelles et/ou expérimentales. Les actions reconduites devront présenter des améliorations / nouveautés,
- **accessibles** : mettant en œuvre des moyens spécifiques basés sur des partenariats locaux (bénévoles et/ou acteurs de territoires) permettant de mobiliser un public isolé et fragile en anticipant notamment les problématiques de déplacement et de transport,
- **complets** : devant être portés et maîtrisés dans leur intégralité (mobilisation du public et des partenaires, communication, organisation logistique, ancrage...).

Vous pouvez répondre à

L'AVIS D'APPEL À PROJETS

sur le site internet du conseil départemental :
meurthe-et-moselle.fr/conferencedesfinanceurs